



Règlement

MAIRIE DE NERS

30360

Téléphone : 04 66 83 51 47

Courriel : mairie@ners.fr

Du prêt des tables et bancs.

- Les tables et bancs sont prêtés après signature du présent règlement.
- Une caution de 150€ pour 1 table et 2 bancs (soit 100€ par table et 25€ par banc) est exigée au moment du prêt par chèque bancaire libellé à l'ordre du trésor public
- Le matériel prêté doit être rendu propre (face externes et internes et exempté de tout clou, agrafe ou autre.)
- L'emprunteur fera état de toute dégradation ou détérioration du matériel prêté.
- Sauf entente préalable avec le prêteur, le matériel sera ramené au lieu de stockage.

Je soussigné(e), Nom, Prénom

Être une association ou un particulier

Domicilié(e).....
.....

Mon numéro de téléphone est le :

Je souhaite réserver :
Nombre de bancs en pin :
Nombre de tables en pin :
Autre matériel :

Date du prêt : duau

Lu et approuvé (date et signature